

République de Guinée

Travail- Justice- Solidarité



CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

N° 010

Enregistré au Secrétariat Central du CNT sous le numéro 0267 du 27 mars 2026

SESSION 2026

RAPPORT

Examen du volet Dépenses de la Loi de Finances Initiale 2026

Par la Commission du Plan, des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire

Présenté par le Rapporteur Général Honorable N’Gouamou Fabara KONE

Mars 2026

**Honorable Président du Conseil National de la Transition,
Honorables Conseillers Nationaux,
Monsieur le Conseiller du Président de la République Chargé des relations avec les
Institutions Républicaines,
Messieurs les Présidents des Institutions Républicaines,
Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement,
Madame la gouverneure de la ville de Conakry,
Mesdames et Messieurs, en vos qualités, rangs, grades, tout protocole observé ;**

Suite à la saisine en procédure d'urgence, les volets Recettes et Dépenses du Projet de Loi de Finances Initiale (PLFI) 2026 ont été cumulativement examinés en Commissions et en Inter-commissions du 28 au 30 mars 2026 avec la participation effective des Ministres et cadres des départements et des Institutions Républicaines.

L'élaboration du volet Dépenses du PLFI 2026 a porté sur le niveau d'exécution de la LFR au 31 décembre 2025, et les Orientations relatives aux prévisions des dépenses contenues dans la lettre de cadrage de Monsieur le Premier Ministre, basée sur :

- la poursuite de la rationalisation des dépenses courantes, afin de maintenir le niveau global des dépenses publiques, en cohérence avec les contraintes de ressources disponibles ;
- l'inscription prioritaire des engagements déjà en cours, avant toute allocation des ressources à de nouvelles mesures.

Les orientations de la lettre de cadrage de Monsieur le Premier Ministre portent spécifiquement sur :

- l'allocation de 20% des dépenses en faveur du secteur de l'éducation et de la santé, piliers 2 et 5 du Programme Simandou 2040 ;
- l'allocation de plus de 5% des dépenses du budget de l'État au secteur du développement rural (agriculture, pêche, élevage et environnement), pilier 1 du Programme Simandou 2040 ;
- l'allocation de 23,4% des dépenses publiques aux secteurs des infrastructures (travaux publics, transports, habitat, énergie et télécommunications), pilier 3 du Programme Simandou 2040 ;
- le maintien du caractère prioritaire des dépenses d'investissement public, en fixant leur niveau à un minimum de 40% des dépenses totales du budget de l'État ;
- la poursuite des efforts de limitation des dépenses de biens et services au strict nécessaire pour le fonctionnement des administrations, par la non-reconduction systématique des crédits ;
- le renforcement du ciblage des dépenses sociales pour mieux répondre aux besoins des populations vulnérables et améliorer l'accès aux services sociaux de base ;
- l'allocation d'au moins 20% des dépenses de fonctionnement des départements à leurs services déconcentrés ;
- la poursuite de l'opérationnalisation du module « Sonoyah » de la chaîne informatique d'exécution budgétaire par son extension aux communes de la zone spéciale de Conakry, et finaliser les travaux d'interopérabilité avec le Système Comptable Intégré de l'État (SCIE), en vue d'améliorer l'exécution budgétaire des dépenses des services déconcentrés de l'État ;

- l'opérationnalisation de la plateforme Telemo dédiée à la passation des marchés publics, afin de renforcer la traçabilité des dépenses et d'améliorer la performance du processus de passation, tout en facilitant la vérification et le suivi de l'orientation des dépenses publiques ;
- la qualification de l'inscription des crédits en faveur des Établissements Publics Administratifs (EPA) ;
- l'inscription des nouveaux projets découlant d'un processus rigoureux de planification, de programmation et de maturation.
- le désagrégement en projets unitaires de tous les programmes d'investissement dans le budget en vue d'une meilleure lisibilité de leur mise en œuvre, en tenant compte du porteur et de la localisation du projet.

Honorables Conseillers Nationaux

Les dépenses du budget de l'État pour l'exercice 2026 sont arrêtées à 64 181,36 Mds, contre 54 253,26 Mds en LFR 2025, soit une augmentation de 18,30 %. Elles représentent 15,98 % du produit intérieur brut. Elles se répartissent entre le budget général pour 61 755,12 Mds, et les budgets d'affectation spéciale, évalués à 2 426,24 Mds.

Tableau N° 11 : Prévision des dépenses par nature (en Mds de GNF)

Libellé	LFR 2025	PLF 2026	Ecart (3=2-1)	Taux accr.(%)	Part
BUDGET GENERAL	52 465,96	61 755,12	9 289,16	17,71%	96,22%
Dépenses Courantes	32 506,25	35 537,06	3 030,81	9,32%	57,55%
Charges financières de la dette	3 031,00	4 764,85	1 733,85	57,20%	13,41%
Intérêts dette intérieure	2 181,41	3 263,92	1 082,51	49,62%	68,50%
Intérêts dette extérieure	849,59	1 500,93	651,34	76,67%	31,50%
Dépenses de personnel	11 335,34	12 501,90	1 166,56	10,29%	35,18%
Dépenses de biens et services	8 632,48	8 783,40	150,92	1,75%	24,72%
Dépenses de transfert	9 507,43	9 486,91	-20,52	-0,22%	26,70%
dont EDG	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00%	31,62%
Dépenses d'investissement	19 959,71	26 218,06	6 258,35	31,35%	42,45%
dont Projets et Programmes	16 453,74	22 241,49	5 787,75	1,81	84,83%
Financement intérieur	12 788,61	11 597,38	-1 191,23	-9,31%	52,14%
Financement extérieur	3 665,13	10 644,11	6 978,98	190,42%	47,86%
dont hors projets	3 505,97	3 976,57	470,60	13,42%	15,17%
BUDGETS D'AFFECTATION SPECIALE (BAS)	1 787,30	2 426,24	638,94	35,75%	3,78%
FNDL	798,90	1 171,39	372,49	46,63%	48,28%
FIM	266,30	390,46	124,16	46,62%	16,09%
FODECCON	496,24	649,37	153,13	30,86%	26,76%
FCE	225,86	215,02	-10,84	-4,80%	8,86%
BUDGET DE L'ETAT	54 253,26	64 181,36	9 928,10	18,30%	100%

Source : DGB/DND-APD/DNIP/PTF-FCE

Honorables Conseillers Nationaux

L'analyse de la structure des dépenses fait apparaître une prédominance des dépenses courantes, qui s'élèvent à 35 537,06 Mds, soit 57,55 % du budget général. Ces dépenses enregistrent une progression modérée, portée principalement par l'augmentation des charges financières de la dette et des dépenses de personnel.

Les dépenses de personnel sont projetées à **12 501,90 Mds (+10,29%)**, porté par l'effet des recrutements et de la mise en œuvre des engagements sociaux du Gouvernement.

Les charges financières de la dette, projetées à **4 764,85 Mds**, progressent de **57,20%** par rapport à 2025, tandis que les dépenses de biens et services augmentent légèrement de **150,92 Mds**, en raison des efforts de rationalisation. Quant aux dépenses de transfert, elles sont évaluées à **9 486,91**, dont **3 000 Mds** pour la subvention au prix de l'électricité, soit une baisse de **0,22%** en raison principalement de la non-reconduction de certaines charges exceptionnelles. En dépit de cette relative maîtrise, ces dépenses continuent de soutenir des secteurs essentiels, notamment la santé, l'éducation, ainsi que les transferts aux collectivités et aux Institutions.

Parallèlement, les dépenses d'investissement connaissent une dynamique soutenue, atteignant **26 218,06 Mds**, soit une augmentation de **31,35%** par rapport à l'exercice précédent. Elles représentent 42,45% du budget général, confirmant ainsi l'ambition des autorités pour résorber progressivement le déficit infrastructurel de notre pays.

Ces dépenses sont majoritairement consacrées aux projets de développement, qui absorbent plus de quatre cinquièmes des dépenses d'investissement prévues. Leur financement repose à la fois sur des ressources internes pour **11 597,38 Mds** et sur des ressources externes pour **10 644,11 Mds**, avec une progression notable des financements extérieurs (**+190,42%**).

Les investissements portent principalement sur les infrastructures, l'agriculture, les services sociaux de base et les projets structurants inscrits dans le cadre du programme **Simandou 2040**.

Les budgets d'affectation spéciale, quant à eux, s'établissent à **2 426,24 Mds (+35,75%)**, en forte augmentation par rapport à 2025. Ils permettront de financer des interventions ciblées, notamment à travers :

- le Fonds National de Développement Local (FNDL) pour **1 171,39 Mds (+46,63%)**,
- le Fonds de Développement des Communes de Conakry (FODECCON) pour **649,37 Mds (+30,86%)** ;
- le Fonds d'Investissement Minier (FIM) pour **390,46 Mds (+46,62%)** et
- le Fonds Commun de l'Éducation (FCE) pour **215,02 Mds (-4,80%)**.

S'agissant de l'équilibre budgétaire, le solde global fait apparaître un déficit de **8 323,27 Mds**, soit **2,1 %** du PIB, en amélioration par rapport à l'année précédente. Ce déficit est intégralement couvert par des ressources de financement pour **30 855,62 Mds**, et les charges de financements pour **22 532,35 Mds**.

En définitive, le volet dépenses de cette loi de finances est marquée par une augmentation significative des crédits budgétaires, tirée principalement par les dépenses d'investissement, dans un contexte de priorisation des secteurs sociaux et des infrastructures, ainsi que la maîtrise des dépenses courantes.

Honorables Conseillers Nationaux,

A l'issue des débats intenses qui ont animé les travaux d'examen en commissions et en inter-commissions, les préoccupations essentielles retenues ont porté sur :

- la gestion budgétaire, l'exécution des dépenses publiques et la transparence financière ;
- la prise en compte effective des projets du Programme Stratégique Simandou 2040 dans cette planification budgétaire ;
- le financement des secteurs sociaux de base notamment la santé, l'éducation, le sport etc.;
- le niveau d'exécution budgétaire de plusieurs structures publiques et Fonds (FDSI, ANIES, CNO, etc.), ainsi que celui de l'administration territoriale ;
- le niveau global de paiement du budget 2025 par rapport aux prévisions ;
- la rétrocession aux collectivités locales et au BAS des ressources affectées, conformément au dernier alinéa de l'article 125 de la Constitution ;
- la création d'un BAS pour le financement de la culture;
- la prise en compte des Orientations Stratégiques du Premier Ministre ;

Par ailleurs, le secteur minier a fait l'objet d'une attention particulière. Les questions ont porté sur l'application du Prix de Référence de la Bauxite (PRI), l'impact du retrait de certains permis miniers, ainsi que la contribution budgétaire du Projet Simandou, notamment en termes d'exportations de minerai de fer et les mécanismes de contrôle des volumes exportés.

Honorables Conseillers Nationaux,

Les échanges féconds lors des travaux d'examen et l'analyse critique des questions soulevées ont conduit à la formulation des recommandations suivantes :

1. Du financement des Industries Culturelles et Créatives :

Lors des travaux en commission avec le Ministère en charge de la Culture, il a été souligné le sous financement de la culture et de la création artistique en Guinée, malgré leur importance socio-économique et leur potentiel de création d'emplois et de richesses pour le développement du pays.

Pour inverser cette tendance, le CNT recommande au Gouvernement la création d'un BAS pour le financement du secteur afin d'impulser les industries culturelles et créatives d'ici la LFR 2026.

2. De la rationalisation des subventions accordées à EDG et de l'électrification des localités riveraines des barrages Kaléta, Souapiti et Amaria :

En dehors du volume important des restes à recouvrer (RAR), l'impact budgétaire d'EDG dans ce PLFR est estimé à 3 327 milliards GNF, soit 25,36 % des recettes minières. Dans le cadre de la réduction progressive de la subvention à l'électricité pour les ménages et de l'amélioration

du recouvrement des factures, le CNT invite EDG à renforcer et accélérer la pose des compteurs à prépaiement et à veiller à augmenter le nombre de ses abonnés.

Par ailleurs, le CNT encourage le Ministre en charge de l'Énergie et la direction d'EDG à mener des études approfondies sur une éventuelle privatisation de la commercialisation de l'électricité en Guinée, afin d'optimiser l'efficacité du service et de sécuriser les recettes du secteur.

S'agissant des localités riveraines des barrages Kaléta, Souapiti et Amaria, le CNT maintient sa position, exprimée lors de la plénière d'adoption de la convention de financement du projet PAEEG2 : ces localités doivent être électrifiées en 2026. Il invite les ministres en charge du Budget et de l'Énergie à en tenir compte dans la LFI 2026. Le CNT attache une importance capitale à cette recommandation et insiste sur son suivi rigoureux.

3. De l'équipement des services hospitaliers :

Au niveau des infrastructures sanitaires sur l'ensemble du territoire national, il a été relevé un besoin urgent d'ambulances médicalisées, de corbillards, de scanners avec abris et de radios numériques avec abris.

Aussi, l'état de plusieurs hôpitaux régionaux a été pointé du doigt. Le constat révèle une dégradation avancée des infrastructures et un manque criant d'équipements. Les morgues, les salles de réanimation, les chambres froides et les salles des urgences entre autres manquent d'appareils spécialisés.

A date, plusieurs de ces hôpitaux ne disposent pas de scanner pourtant utile au diagnostic dans beaucoup de pathologies. Le département en charge de la santé évoque, depuis 2022, les questions des crédits budgétaires. Pour y remédier, le Gouvernement a initié le programme de construction des hôpitaux régionaux qui peinent à être concrétiser depuis environs 3 ans. Cette lenteur dans un contexte où les populations continuent de souffrir et où des pertes en vies humaines sont couramment enregistrées, est inadmissible.

Dans l'attente de la mise en œuvre des projets énoncés, le CNT tout en félicitant le Gouvernement pour l'inscription de **70 Mds** pour l'équipement de l'hôpital Ignace-Deen, recommande au département de la santé l'élaboration d'un plan de rénovation et d'équipement des services identifiés comme prioritaires dans les meilleurs délais.

Le Conseil national de la Transition invite Madame la ministre des finances ainsi que celle de la Santé à accorder une attention particulière à cette recommandation et en assurer la réalisation effective.

4. De la mercuriale des prix :

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité des dépenses publiques, une attention particulière a été accordée à la maîtrise des prix des prestations fournies à l'État. À ce jour, la Direction nationale du contrôle financier et la Direction générale des marchés publics ne disposent d'aucune référence leur permettant d'évaluer la surfacturation éventuelle d'un bien ou d'un service. Cette absence de repères limite de manière significative leur efficacité dans la veille relative à l'utilisation efficiente des ressources publiques.

À cet effet, le CNT recommande au ministère du plan et de la coopération internationale à travers l'institut national de la statistique, l'actualisation et l'élargissement de la mercuriale des prix existante, d'ici fin juin 2026 afin d'optimiser la maîtrise des dépenses de l'État. Cette mercuriale servira également de référence pour tous les ordonnateurs de crédits lors des acquisitions réalisées en dehors de la centrale d'achat de l'État. Une telle démarche favoriserait une plus grande diligence dans l'exécution des dépenses publiques, tout en garantissant une gestion plus transparente et plus efficiente des fonds publics.

5. De la rénovation et la construction des établissements scolaires :

Malgré les efforts fournis par le Gouvernement, les défis liés à l'insuffisance et à la vétusté des concessions scolaires demeurent toujours préoccupants. Dans certaines localités, les cours sont dispensés sous des hangars ou dans des salles de classe à système multigrade, impactant négativement la qualité de l'enseignement et la réussite des élèves. Face à cette situation alarmante, le CNT recommande la construction et l'équipement de nouvelles salles de classes dans les localités confrontées à ces difficultés ainsi que la rénovation des écoles faisant l'objet de dégradation avancée. Aussi, il invite le Gouvernement à poursuivre le recrutement du personnel enseignant au compte du Ministère de l'Enseignement Pré-universitaire et de l'Alphabétisation qui a exprimé un gap de 18 000 agents.

6. De la crise de liquidité dans le secteur bancaire :

Le Conseil national de la Transition s'est intéressé à la crise de liquidité qui affecte le système économique national. Les Conseillers Nationaux ont salué les actions entreprises par l'administration de la Banque Centrale pour atténuer les effets de cette crise conjoncturelle et rétablir progressivement le fonctionnement normal du système financier.

Afin de prévenir la récurrence de telles perturbations, le CNT formule les recommandations suivantes :

- a) Adopter une loi fixant un seuil au-delà duquel les paiements en cash sont interdits. Prendre ainsi toutes les dispositions nécessaires pour l'application stricte de ladite loi, e assurer sa vulgarisation dans toutes les langues nationales et son suivi.
- b) Prendre un acte pour rendre obligatoire le paiement électronique (mobile money, carte bancaire...) dans les services suivants : stations-services, pharmacies, les hôpitaux publics et privés, les restaurants, les agences de voyages, les épicerie, les recettes fiscales et non fiscales de l'État, les loyers, les scolarités, les salaires dans le secteur privé, etc;
- c) Envisager à court terme les moyens de paiement électroniques adaptés au secteur du transport (transport urbain, inter-urbain et inter-Etat)
- d) Restaurer la confiance entre les opérateurs économiques et le système bancaire ;
- e) Veiller à la commande anticipée et à la mise en circulation de nouveaux billets, en tenant compte des orientations et analyses du Comité de politique monétaire ;

- f) Renforcer les mesures de sécurité visant à garantir l'intégrité du transport et de distribution des billets entre les agences bancaires ;
- g) Revoir à la hausse la capacité de réception des comptes des opérateurs de paiement électronique, ainsi que le volume des transactions journalières autorisées, afin d'accroître l'efficacité des services financiers digitaux ;
- h) Rehausser le plafond des opérations pouvant être effectuées entre un compte bancaire et un compte de paiement électronique, dans une perspective de fluidification des opérations financières et de renforcement de l'inclusion financière.
- i) Établir un mécanisme permanent de surveillance de la liquidité bancaire, permettant à la Banque Centrale de détecter plus rapidement les tensions et d'intervenir de manière préventive ;
- j) Mettre en place un cadre de concertation régulière entre la Banque Centrale, les établissements de monnaies électroniques et les établissements bancaires, consacré exclusivement à l'analyse des risques de liquidité et des besoins en numéraire ;
- k) Moderniser le système de gestion de trésorerie des banques en encourageant l'adoption d'outils numériques de prévision de liquidité, afin d'améliorer l'anticipation des besoins ;
- l) Renforcer les exigences de transparence concernant la gestion fiduciaire des banques, notamment par la publication périodique d'indicateurs de liquidité ;
- m) Promouvoir l'interopérabilité complète des services de paiement mobile, pour faciliter les transferts entre opérateurs et banques;
- n) Encourager la bancarisation dans les zones rurales à travers des partenariats avec les opérateurs de paiement électronique, pour réduire la concentration des retraits dans les zones urbaines et limiter les tensions ponctuelles ;
- o) Renforcer le dispositif de communication publique de la Banque Centrale afin d'éviter les mouvements de panique, en expliquant régulièrement l'état de la liquidité, les mesures prises et la disponibilité réelle des billets ;

Par ailleurs, l'État devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité de tous les paiements digitaux et créer des mesures d'incitation fiscale pour les entreprises qui s'inscrivent dans la promotion du paiement électronique.

Le CNT souligne la nécessité de mettre en œuvre ces recommandations afin d'assurer une meilleure résilience du secteur bancaire et de prévenir de futures tensions de billets.

7. Des Infrastructures administratives dans les préfectures et sous-préfectures :

Les travaux tenus en commission avec le ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ont mis en évidence un manque criant d'infrastructures administratives dans plusieurs sous-préfectures du pays. Il a été constaté que, faute de disposer de bâtiments administratifs adéquats, certains sous-préfets sont contraints d'utiliser leur domicile comme bureaux. Cette situation compromet la qualité du service public et ternit l'image de l'État dans ces localités. Il ressort également que les infrastructures qui sont dans certaines localités du pays manquent d'équipements et d'entretien. Aussi, certains Préfets ne disposent toujours pas de logements administratifs, ce qui constitue une difficulté majeure dans l'exercice de leurs fonctions.

Au regard de ces constats et dans l'objectif de restaurer pleinement l'autorité de l'État, le Conseil National de la Transition recommande la mise en place, à partir de l'exercice budgétaire 2026, d'un vaste programme de reconstruction, de réhabilitation et d'équipement des infrastructures administratives dans l'ensemble des préfectures et sous-préfectures du pays. Il souligne la nécessité de prioriser les localités les plus affectées et d'assurer une planification budgétaire réaliste et rigoureuse, permettant la réalisation effective de ce programme en y incluant toutes les commodités nécessaires (eau potable, électricité, ...).

Le CNT invite les ministres en charge des Finances, du Budget et de l'Administration du Territoire à prendre toutes les dispositions requises pour garantir l'application stricte de cette recommandation et assurer un suivi régulier de son exécution.

8. De la dotation des nouvelles communes en infrastructures.

La question des infrastructures dans les nouvelles localités récemment érigées en communes rurales a également été examinée au cours des travaux. Il ressort des débats qu'à ce jour, aucune des vingt-six communes nouvellement créées à l'intérieur du pays ne dispose d'un siège administratif digne de ce nom. Cette situation limite considérablement la capacité de ces collectivités à assurer pleinement leurs missions de gouvernance locale et de prestation de services publics.

Face à ce constat, le Conseil National de la Transition invite le Gouvernement à travers l'ANAFIC à prendre toutes les dispositions nécessaires pour doter, dans les meilleurs délais, chacune de ces nouvelles communes rurales d'infrastructures administratives adaptées, capables de répondre aux exigences de l'administration territoriale et d'accompagner efficacement le processus de décentralisation.

9. De l'achat d'intrants, d'équipements agricoles et du fonds revolving.

Pour assurer le succès de la prochaine campagne agricole, le Ministère de l'Agriculture a initié un processus d'acquisition d'engrais de qualité à des prix abordables pour les agriculteurs. Cependant, ce processus a rencontré un déficit de 20 milliards GNF que le CNT en accord avec le Ministre du Budget, a décidé de combler, permettant ainsi la reprise et la bonne conduite de la campagne agricole.

En outre, il invite Madame la Ministre de l'Agriculture à prendre toutes les mesures nécessaires pour réhabiliter les digues de protection de Kaback et de Kakossa, ainsi que l'aménagement de la plaine de Monchon. Ces actions contribueront à améliorer la productivité agricole afin d'assurer la sécurité alimentaire.

D'autre part, la question liée au fonds revolving domicilié à la BCRG a particulièrement retenu l'attention des Conseillers Nationaux. Il est à rappeler que ce fonds avait été mis en place pour faciliter l'acquisition des intrants et équipements agricoles au profit des agriculteurs. Face à cette situation préoccupante, le CNT recommande au Gouvernement à travers le Ministère de l'Économie et des Finances de faire la situation exhaustive de ce fonds afin de faciliter l'acquisition d'engrais pour la prochaine campagne agricole.

Par ailleurs, le CNT a autorisé deux accords de financement pour l'achat d'engrais et autres intrants agricoles pour booster le développement du secteur agricole. Le CNT invite le Gouvernement à faire la situation de l'exécution de ces accords de financement à travers sa commission de suivi des recommandations.

10. De l'achèvement des infrastructures des fêtes tournantes.

Lors de la tournée des Conseillers Nationaux à l'intérieur du pays, la problématique des infrastructures liées à la fête d'indépendance tournante a été fréquemment évoquée. Une grande partie de ces projets demeure inachevée. Le CNT souligne que des investissements significatifs ont été réalisés dans ces initiatives, et ces fonds ne doivent pas rester sans résultat. Il est donc impératif d'effectuer un audit complet des chantiers en souffrance, de situer les responsabilités et de lancer un programme national pour achever ces projets, afin de répondre aux attentes des populations.

Le CNT invite à nouveau le Gouvernement à élaborer un plan précis pour l'achèvement des chantiers liés aux fêtes tournantes et suggère à Monsieur le Président de la République la reprise de cette initiative permettant de doter les différentes localités d'infrastructures adéquates.

11. Du désenclavement des zones de productions agricoles.

Lors de la réunion de travail avec le Ministère de l'Agriculture, il a été aussi question du nombre insuffisant de pistes rurales construites en 2025. Le CNT souligne que l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire est impossible sans un réseau routier qui désenclave efficacement les zones de production. Au-delà des pistes, il est également important de construire des ouvrages de franchissement là où le besoin est le plus pressant.

Le CNT rappelle à Monsieur le Premier Ministre chef du Gouvernement, qu'il s'est engagé à travers son discours de Politique Général présenté le 25 mars 2026 dans cette salle de l'hémicycle à réaliser 5 500 KM de routes à l'horizon 2030. À cet effet, le CNT recommande au Gouvernement d'allouer des ressources financières suffisantes pour la construction et l'entretien des pistes rurales dans tous les projets de loi de finance. Il en est de même pour les routes préfectorales gérées par le Ministère des Infrastructures et des Travaux Publics.

De plus, il serait stratégique d'intégrer ces zones de production dans les projets d'électrification rurale afin de favoriser la transformation et la conservation des produits agricoles.

12. De l'apurement de la dette intérieure.

Le CNT exprime ses vives inquiétudes quant au rythme particulièrement lent de l'apurement du stock de la dette intérieure. Il convient de rappeler que le montant audité de cette dette s'élève à **5 000 Mds GNF**, dont **2 900 Mds** validés demeurent toujours impayés.

En outre, l'audit réalisé ne couvre que la période **2014-2020**, laissant sans examen préalable toute la dette contractée depuis **2020**, ce qui rend son paiement actuellement impossible. Le CNT s'interroge également sur l'opportunité d'avoir confié cet audit à un unique cabinet international, déjà fortement mobilisé dans un autre pays et ne consacrant qu'un temps limité aux dossiers guinéens.

Par ailleurs, le CNT rappelle que, conformément à **l'article 17** du Règlement général sur la gestion budgétaire et la comptabilité publique, l'audit d'une dépense régulièrement engagée, liquidée et ordonnancée est illégal. Ainsi, cet audit, initié pour répondre à une nécessité de contrôle et non à une obligation de conformité, doit être mené avec diligence et efficacité. À cet effet, le CNT recommande d'impliquer l'Ordre des experts-comptables de Guinée afin d'accélérer le processus et d'en garantir la qualité. Il préconise également de mettre définitivement fin à ces audits après l'apurement du stock **2014-2020** : toutes les dettes contractées au-delà de cette période ne doivent plus être auditées et doivent être payées conformément aux montants régulièrement engagés, liquidés et ordonnancés.

Le CNT souligne enfin que le paiement de la dette intérieure constitue un levier important pour soutenir le secteur privé et renforcer sa solidité financière auprès des banques commerciales. Il invite Madame la Ministre en charge des Finances et du Budget à prendre les mesures nécessaires pour régler les dettes déjà auditées et à engager, un processus d'apurement de celles qui ne le sont pas encore.

13. De la relance des unités industrielles.

Le CNT relève une faible progression dans la relance effective des unités industrielles, principalement en raison de défis tels que l'insuffisance d'électricité, le manque de matières premières de qualité, l'insuffisance de routes d'accès adaptées ou encore de ressources financières.

Face à ces obstacles, il invite le Gouvernement, à travers le Ministère de l'Industrie, à intensifier et accélérer les démarches déjà engagées, tout en favorisant le partenariat public privé pouvant conduire à leur aboutissement rapide. Une attention particulière doit être portée à la résolution de ces problématiques pour favoriser le développement industriel et soutenir la croissance économique.

14. De la rétrocession des ressources mobilisées en faveur des collectivités locales.

Attaché au principe de la redistribution équitable des ressources du pays et vu la nécessité d'appuyer le développement au niveau local, les Conseillers Nationaux se sont interrogés sur la non rétrocession des ressources affectées à l'ANAFIC destinées au financement des infrastructures des Collectivités locales. A titre d'exemple, il ressort de l'examen du rapport d'exécution de la LFR 2025 que sur **2 001 Mds** encaissés par le Trésor public au titre des collectivités locales, seulement **498 Mds** ont été payés soit **24,88%** ont été rétrocédés à l'ANAFIC.

La rétrocession de seulement **24,88%** malgré les exigences de l'article 125 de la Constitution, interpelle le parlement quant à l'intérêt accordé par l'État au développement local. Il est indéniable que, si la rétrocession des ressources mobilisées n'est pas effective comme prévu par la législation en vigueur, le transfert de compétences aux collectivités locales n'aura aucun sens.

Le CNT interpelle Monsieur le Premier Ministre sur la situation des collectivités locales et l'invite à veiller au strict respect de cette disposition dans la préparation de tous les projets futurs de lois de finances avant sa soumission au parlement. Le CNT précise qu'il attache du prix à l'application de cette disposition en ce sens qu'elle garantira aux collectivités locales une allocation budgétaire d'au moins **2 000 Mds** par an.

Afin de créer une diligence dans l'exécution des dépenses des collectivités locales, le CNT invite Madame la Ministre en charge des finances à la révision urgente de l'arrêté **A/2015/067/MEF/SGG** du 28 janvier 2015 portant fixation des seuils de passations, de contrôles et d'approbations des marchés publics applicable à l'État, aux services déconcentrés (Régions et Préfectures) et aux établissements publics respectifs. Il l'invite également à envisager la création d'une procédure d'exécution spéciale pour ces collectivités et les organismes publics évoluant dans les interventions d'urgences.

Par ailleurs, le CNT invite Madame la Ministre des Finances et du Budget, Monsieur le Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation et le Gouverneur de la Banque Centrale à prendre dans les meilleurs délais toutes les dispositions nécessaires pour régulariser la situation des collectivités locales qui n'ont pas de compte bancaire à date. Il pourrait être envisagé, pour des raisons de nécessités impérieuses de créer ces comptes même dans les banques primaires.

Le CNT recommande également à l'ANAFIC d'organiser de toute urgence et de façon continue, des ateliers de renforcement de capacités du personnel des collectivités locales.

15. Du niveau d'exécution du budget des établissements publics à caractère administratif (EPA).

Lors des travaux d'examen, la question du niveau d'exécution du budget des établissements publics à caractère administratif (EPA) a été largement débattue. Il ressort des analyses présentées que de nombreux EPA affichent un taux d'exécution particulièrement faible.

Cet état de fait est lié à plusieurs facteurs, notamment l'absence ou la non-fonctionnalité de certains Conseils d'Administration ainsi que les retards récurrents enregistrés dans les procédures d'engagement par les ordonnateurs, ce qui ralentit l'exécution normale des dépenses.

Face à cette situation, le CNT invite le Gouvernement à prendre toutes les dispositions utiles afin d'apporter une solution durable à ces dysfonctionnements, de manière à garantir une exécution budgétaire conforme aux objectifs fixés et à assurer une meilleure performance des établissements publics concernés.

16. De la synergie d'action gouvernementale.

Il ressort des échanges avec le département des infrastructures que la construction et la réhabilitation des routes se heurtent fréquemment à des obstacles majeurs, en raison des installations souterraines existantes, notamment celles liées à EDG, à la SEG et aux réseaux de fibre optique. Ces contraintes techniques entraînent non seulement des retards dans l'exécution des travaux, mais provoquent également des coûts supplémentaires et des interruptions répétées des chantiers.

Pour y remédier, le CNT invite le Gouvernement à la mise en place d'une coordination renforcée au préalable entre les ministères concernés : Énergie, Travaux Publics, Hydraulique, Télécommunications, Urbanisme et Habitat. Une telle synergie contribuerait à réduire les perturbations, à limiter les reprises inutiles, à garantir une exécution plus rapide et d'assurer une meilleure complémentarité entre les différents projets.

17. De la situation de la décharge de la minière.

La décharge à ciel ouvert de la minière a été identifiée à nouveau comme une préoccupation majeure. En raison de son niveau élevé de pollution à travers les fumées, les odeurs nauséabondes et les eaux contaminées, ce site génère aujourd'hui de sérieux problèmes de santé publique et de sécurité.

Le CNT réitère sa recommandation au Gouvernement de prendre des mesures fortes pour accélérer la mise en œuvre du projet Baritodé devant aboutir au transfert de cette décharge.

18. De l'accès à l'eau potable.

Lors des travaux en commission, il a été mentionné que de nombreuses écoles, prisons civiles, ainsi que des centres et postes de santé dans les sous-préfectures manquent d'électricité et d'eau potable, une situation à la fois préoccupante et inacceptable. Afin de répondre au besoin urgent en eau potable pour soulager les populations, le CNT, en accord avec le Ministère des Finances et du Budget, a inscrit **68 Mds** sur une prévision globale de **100 Mds** en faveur du SNAPE pour la construction de 1 600 forages en 2026.

Le CNT rappelle que notre pays compte plus de 5 000 districts, ce qui montre l'ampleur des besoins.

Les Ministères en charge de l'hydraulique, de la Santé, de l'Éducation, de l'Administration du Territoire et de la Justice sont appelés à se mobiliser pour identifier les localités devant bénéficier de ces forages. La sélection devra respecter l'équilibre régional, tout en privilégiant les zones où la pénurie d'eau potable se pose avec la plus grande acuité.

Par ailleurs, il faut rappeler que le déficit actuel dépasse 19 000 points d'eau sur l'ensemble du territoire national. Face à cet immense besoin et à l'importance vitale de l'eau potable, le CNT recommande d'inscrire chaque année un nombre suffisant de forages afin de réduire progressivement ce déficit structurel.

Il invite également le Gouvernement à engager, dès le premier trimestre 2026, une vaste campagne de réparation et de maintenance des forages existants, afin de restaurer leur fonctionnalité et d'améliorer durablement l'accès à l'eau potable.

En outre, pour répondre à la demande croissante en eau dans le grand Conakry, le CNT exhorte le Gouvernement à accélérer la mise en œuvre du quatrième projet d'eau, dont le coût est estimé à 540 millions de dollars.

19. De l'accessibilité des passerelles aux personnes handicapées :

Lors des travaux menés en commission avec le ministère des Travaux publics, la question de l'identification et de l'aménagement de parcelles destinées aux personnes vivant avec un handicap a été longuement discutée. Les membres de la commission ont souligné l'importance d'intégrer, dans toute planification et réalisation d'infrastructures, des dispositions spécifiques permettant de garantir l'accessibilité, la mobilité sécurisée ainsi que l'inclusion de ces citoyens dans les différents projets publics.

En conséquence, le CNT invite le département en charge des Travaux publics à prendre systématiquement en compte ces recommandations et à veiller à leur mise en œuvre effective dans l'ensemble de ses travaux, tant actuels que futurs.

20. De la nécessité de développer les micro-barrages :

Le CNT recommande au ministre en charge de l'énergie de mettre un accent particulier sur la construction de micro-barrages, notamment celui projeté sur la rivière Lofa à Macenta, afin de favoriser la relance effective de l'usine de thé. Il invite le ministre du budget en tenir compte dans l'élaboration du PLFI 2026.

21. Du faible taux d'exécution des dépenses d'investissement :

Lors des travaux en commissions et en inter-commissions, la question relative au niveau d'exécution des dépenses d'investissement a été largement débattue. Il ressort de l'analyse faite que plusieurs départements ministériels affichent un taux d'exécution très faible de leur Titre 5. À titre d'illustration, en LFR 2025, le Ministère de la Pêche et de l'Économie maritime était à 3 %, le Ministère de la Sécurité et de la Protection civile à 18 %, le Ministère de l'Environnement et du Développement durable à 25 %, les Ministères en charge de l'Information et de la Communication, de l'Enseignement technique, de la Formation professionnelle et de l'Emploi à 26 %, et le Ministère des Transports à 27 %.

Il est à noter que 24 départements ministériels et institutions républicaines affichaient un taux d'exécution inférieur à 50 %, et ce à moins d'un mois de la clôture budgétaire à l'époque. Le cas particulier du Ministère en charge de l'Enseignement technique (26 %) et celui du Ministère de l'Agriculture (24 %) demeure particulièrement préoccupant, compte tenu de l'importance stratégique de ces deux secteurs dans la structure gouvernementale.

Face à ce constat, le CNT invite Monsieur le Premier ministre, Chef du Gouvernement, à identifier les motifs de ces retards, à y trouver solutions et à initier un programme d'évaluation trimestrielle ou semestrielle du niveau d'exécution des dépenses dans l'ensemble des départements sectoriels, afin de renforcer le suivi, d'améliorer la performance budgétaire et d'assurer une meilleure efficacité dans la mise en œuvre des politiques publiques.

22. De la rénovation et achèvement des stades

Le CNT attire l'attention du gouvernement sur l'urgence de finaliser la rénovation et l'achèvement des stades du 28 septembre et Général Lansana CONTÉ de Nongo selon les standards requis en vue de leur homologation. Il estime qu'il est très important que le Pays dispose de stades modernes, non seulement pour promouvoir le sport, mais aussi pour renforcer sa souveraineté nationale. Aussi, il est important pour les athlètes qui défendent les couleurs de la patrie puissent jouer devant leurs supporters.

Les travaux en commissions ont révélé que le stade de Nongo est entièrement financé par l'État à 100 % avec un taux d'exécution de 50 % et quant au stade du 28 septembre il est financé à 40 % avec un taux d'exécution de 44 %.

23. De la construction et la rénovation des cours et tribunaux

Lors des travaux en commission, le constat a révélé une dégradation des infrastructures relatives aux cours et tribunaux et une lenteur dans le traitement des dossiers judiciaires. Pour remédier à cette situation, le CNT recommande au Gouvernement la rénovation des cours et tribunaux sur l'ensemble du territoire national, à travers un programme structuré de réhabilitation des infrastructures judiciaires, de modernisation des équipements et de digitalisation des procédures. Cette réforme vise à garantir un meilleur accès à la justice, à réduire les délais de traitement des dossiers et à améliorer significativement les conditions de travail des magistrats et du personnel judiciaire.

24. De la dégradation de la Mangrove

Le CNT attire l'attention du Gouvernement sur la dégradation progressive de la Mangrove. A l'absence de mécanismes de compensation et de protection efficaces, cette situation est susceptible d'entraîner une raréfaction des ressources halieutiques et de fragiliser durablement les moyens de subsistance des populations riveraines. À cet effet, il invite Madame la Ministre de l'environnement à prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment à travers la mise en place de politiques de restauration des écosystèmes, de régulation des activités anthropiques et de sensibilisation des communautés.

25. De la construction et rénovation des ambassades et consulats

Le CNT recommande au Gouvernement de poursuivre et d'intensifier les efforts en matière d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement des ambassades et consulats, en vue de renforcer la présence diplomatique de la Guinée et d'améliorer la qualité des services rendus aux citoyens à l'étranger. Il l'invite également à promouvoir une politique proactive d'implication de la diaspora dans la vie économique, sociale et institutionnelle de la Nation, notamment à travers des mécanismes incitatifs et des cadres de concertation adaptés.

26. Du paiement des contributions aux organisations internationales

Afin de préserver la crédibilité de la Guinée, de renforcer son influence diplomatique et de garantir sa pleine participation aux instances de décision et aux programmes de coopération multilatérale, le CNT invite le Gouvernement à assurer le paiement régulier et intégral des contributions aux organisations internationales.

27. De l'acquisition de la carte d'identité nationale

Conformément au décret D/2025/021/PRG/CNRD/SGG du 02 février 2025, la délivrance de la carte nationale d'identité (CNI) biométrique est rendue gratuite pour tous les citoyens, à la première demande. Malgré cette disposition, et bien que la Présidence de la République prenne entièrement en charge les coûts y afférents, on constate que cette disposition n'est pas appliquée dans les faits sur le terrain. Par ailleurs, les délais de délivrance sont considérablement allongés, atteignant parfois plusieurs mois.

Dans le souci de permettre à tous les citoyens d'obtenir une carte nationale d'identité biométrique, conformément à la volonté de Monsieur le Président de la République, le CNT recommande au Gouvernement, par l'entremise de Monsieur le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile, de prendre les mesures appropriées pour assurer l'application stricte dudit décret sur toute l'étendue du territoire national.

28. Du renforcement des capacités des unités de protection civile

Le CNT salue les efforts consentis par le Président de la République en faveur du renforcement des capacités opérationnelles des Unités de Protection Civile (UPC) ainsi que des Services d'Incendies et de Secours (SIS), à travers la construction de casernes, la dotation en équipements d'intervention contre les incendies, en ambulances médicalisées et en véhicules d'appui logistique. En outre, il apprécie les travaux de construction des commissariats centraux et urbains par le Ministère en charge de la Sécurité. Cependant, il recommande l'accélération desdits travaux en vue de leur achèvement et le renforcement des capacités des agents pour une utilisation efficace et efficiente des nouveaux engins.

Par ailleurs, le CNT invite le Ministère en charge de la Sécurité à prendre les dispositions utiles en vue de l'opérationnalisation du fonds social de la Police et de la Protection Civile.

D'autre part, face à la prolifération des ports miniers et des débarcadères sur le territoire national, le CNT recommande au Gouvernement d'engager une révision et une modernisation des codes maritime et fluvial, en vue de mieux encadrer les activités portuaires, de prévenir les risques sécuritaires, environnementaux et économiques, et de garantir une surveillance efficace des flux et des infrastructures stratégiques ainsi que l'acquisition d'équipements et d'engins au profit de la marine nationale pour une protection des eaux guinéennes.

29. De l'élaboration d'une loi de Programmation militaire 2026-2030

Au regard de l'expiration de la Loi de programmation militaire 2021–2025 et des enjeux sécuritaires liés au développement du projet minier Simandou, tenant compte des récentes violations de nos frontières, le CNT exprime sa vive préoccupation quant à l'adaptation de notre dispositif de défense face aux menaces actuelles et futures.

En conséquence, il invite le Gouvernement à accélérer l'élaboration de la loi de Programmation militaire 2026–2030, en veillant à y intégrer une vision stratégique renforcée, orientée vers la sécurisation du territoire, la protection des investissements structurants et la préservation de la souveraineté nationale.

30. De l'atterrissage d'un second câble sous-marin

Lors des travaux en commission, il a été révélé que la Guinée ne dispose que d'un seul câble sous-marin, ce qui présente un risque important de coupure totale de la connectivité en cas de panne du câble existant.

Pour pallier ce problème, le CNT recommande vivement au gouvernement d'investir dans un second câble sous-marin.

En effet, un seul câble représente un point de défaillance unique, tandis que deux câbles garantissent la continuité de l'État et de l'économie.

31. Du Data Center national et le rapatriement des données guinéennes

Lors des travaux en commission, il a été constaté que malgré son lancement en novembre dernier, le Data Center national n'est toujours pas opérationnel. De plus, les données de la République de Guinée sont stockées dans des clouds à l'étranger, ce qui est préoccupant car la sécurité et la souveraineté des données sont des questions sensibles qui doivent être gérées au niveau national.

Le Conseil national de la transition (CNT) pour la sécurisation des données recommande au gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires à l'opérationnalisation effective du Data Center national et de procéder au rapatriement des données guinéennes stockées dans les clouds étrangers. Cela permettra de mettre fin à la dépendance aux structures étrangères.

32. De l'application du contenu local

Le CNT recommande au ministère en charge des Petites et Moyennes Entreprises (PME) d'accélérer l'élaboration des textes d'application de la loi sur le contenu local et la mise en place de l'Autorité de Régulation du Contenu Local.

32. Du de la construction du siège de l'institut International de développement de la coopération sud-sud et triangulaire

Le projet de construction du siège de l'institut International de développement de la coopération Sud-Sud et triangulaire, constitue une opportunité majeure pour positionner la Guinée comme hub régional de coopération et de partage d'expertise en matière de développement. Sa réalisation nécessite un accompagnement budgétaire à la hauteur de son importance stratégique. Le CNT à travers la commission des Affaires Étrangères, Guinéens de l'étranger et Coopération Internationale, recommande une dotation budgétaire importante, au Ministère du plan, de la coopération Internationale et du développement pour la réalisation de ce projet.

33. De la redynamisation du Fonds de garantie de prêts aux entreprises locales :

Dans le cadre du soutien aux entreprises locales, le CNT invite le gouvernement à alimenter et booster l'opérationnalisation du Fonds de garantie de prêts aux entreprises afin de le redynamiser. Cette initiative vise à accompagner les acteurs économiques locaux en leur facilitant l'accès aux prêts bancaires dans le cadre du financement de leurs projets. Cela contribuerait à stimuler l'essor du secteur privé national.

34. Renforcement des équipements des centres de formation technique et professionnelle permettant aux apprenants de lier la théorie à la pratique.

35. Prévoir des services d'imprimeries dans les établissements scolaires afin de rendre les couts accessibles et faciliter l'apprentissage.

36. Du retard des paiements à la Banque Centrale de la République de Guinée

Lors des travaux en Commission et en inter-commissions, à l'image du Ministère des Travaux Publics, l'essentiel des départements ministériels connaît des retards dans le paiement de leurs dépenses au niveau de la Banque Centrale. Le CNT s'interroge sur le non-paiement par la BCRG

des dépenses déjà engagées, liquidées, ordonnancées et dont les ordres de virement sont émis conformément aux articles 17 et 28 du Règlement Général sur la Gestion Budgétaire et la Comptabilité Publique. Cet état de fait impacte négativement la mise en œuvre des politiques publiques en faveur des populations, compromet la performance des départements sectoriels et affecte considérablement le secteur privé. Le CNT estime que si la Position Nette du Trésor (PNT) est positive, la Banque Centrale n'a aucun droit de ne pas payer un ordre de virement régulièrement établi. Il recommande par conséquent au Gouverneur de la BCRG à observer une célérité dans le traitement des lettres de paiement tout en veillant au respect strict de l'article 36 de son Statut et l'article 36 du Règlement Général sur la Gestion Budgétaire et la Comptabilité Publique.

Honorables Conseillers Nationaux,

L'analyse globale faite par la Commission du Plan, des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire montre que ce budget est principalement porté en ses deux volets par les éléments ci-après :

- ✓ la hausse des recettes minières de **7 776,7 Mds à 13 118, 5 Mds** soit **68,7%** résultant des mesures de rationalisation en cours dans le secteur minier ;
- ✓ la poursuite des réformes des entreprises publiques conformément à la Loi 056 ;
- ✓ la digitalisation du processus de recouvrement des impôts, taxes et redevances à travers **SAFIG2** ;
- ✓ le dynamisme de l'activité commerciale, impactant positivement les recettes douanières ;
- ✓ la poursuite du recouvrement des Reste À Recouvrer (RAR) ;
- ✓ la hausse des dons de **474,50 Mds** soit **32,11%** par rapport à la LFR 2025 ;
- ✓ la hausse des dépenses d'investissement de **19 959,71 Mds** en LFR 2025 à **26 561,65 Mds** en LFI 2026 soit un taux d'accroissement de **33,08 %** ;
- ✓ la priorisation des services déconcentrés et les administrateurs territoriaux.

Par ailleurs, la Commission de fond exprime sa satisfaction quant à :

- ✓ l'effort des régies pour accroître le niveau de mobilisation des recettes fiscales, qui ont augmenté de **10 248,79 Mds** soit **26,65 %** en seulement une année malgré les déperditions relevées dans le rapport sur le volet recettes ;
- ✓ les prévisions de la DGI passent de **19 709,47 Mds** en 2025 à **24 834,5 Mds** en 2026, soit un accroissement de **26 %** ;
- ✓ les prévisions de la DGD passent de **20 058,63 Mds** en 2025 à **25 490,67 Mds** en 2026, soit une évolution de **27,1 %** ;
- ✓ les prévisions de la DGT-CP passent de **2 488,7 Mds** en 2025 à **3 365,5 Mds** en 2026, soit un accroissement de **35,2 %** ;
- ✓ l'allocation de crédits budgétaires en faveur des services déconcentrés et les recommandations formulées par le parlement dans ce rapport pour garantir leur exécution diligente à travers une régulation complète des crédits concernés et l'opérationnalisation effective de l'application Sonoya ;
- ✓ le respect des critères de convergence de la CEDEAO, en particulier ceux limitant le niveau d'endettement à moins de **70% du PIB**, les dépenses de personnel à moins de 35% des recettes fiscales, le concours de la BCRG de moins **5%** de la moyenne des recettes antérieures des 3 dernières années et le déficit budgétaire inférieur à **3 %** ;

- ✓ l'application du décret **176 du 13 Octobre 2024** par la direction générale des investissements publics et tous les autres départements sectoriels.

Honorables Conseillers Nationaux,

La Commission de fond s'est aussi intéressée à la conformité du présent PLFI à la loi Programme Simandou 2040.

Il ressort que sur **339 projets** prévus dans le Programme, **248** ont été inscrit pour une enveloppe globale de **12 120 Mds** soit **45,62%** du niveau global des dépenses de l'investissement. L'inscription de 248 projets sur 339 projets donne un taux d'alignement de **73%** au Programme Simandou 2040. Le CNT apprécie ce taux d'alignement. Néanmoins, il invite le Gouvernement pour des raisons de cohérence des politiques publiques, de veiller à l'inscription totale de tous les projets matures du **Programme Simandou 2040** dans les projets de lois de finances futurs.

Honorables Conseillers Nationaux,

Dans l'ensemble, le CNT apprécie le cadre participatif dans lequel s'est déroulé les travaux de ce projet de loi de finances initiale 2026. Malgré le fait que ce projet de LFI 2026, ait été présenté par le Gouvernement en plénière le 28 mars 2026, soit six mois après le délai de saisine légal fixé au 15 octobre conformément à l'article 56 de la LORF. Le CNT, en dépit de son calendrier d'examiner des conventions de financement, des lois organiques bien chargé, n'a ménagé aucun effort pour son analyse.

Il convient de noter que ce projet de loi de finances rectificative 2025 a été déposé conformément aux dispositions des **articles 54 et 56** de la Loi Organique Relative aux lois de Finances.

Sur le fond, la progression de **27,06 %** du montant du projet de loi de finances initiale 2026 par rapport au scénario de la LFR 2025 est principalement tirée par les effets positifs des réformes engagées sur l'ensemble des secteurs de l'économie et des impacts du projet Simandou.

Les Commissions permanentes du CNT préconisent, à travers leurs amendements et recommandations, une continuité de l'amélioration de la qualité des dépenses budgétaires et une meilleure gestion des finances publiques.

À ce titre, le CNT recommande l'application stricte des règles édictées par la loi organique relative aux lois de finances (LORF) et le règlement général sur la gestion budgétaire et la comptabilité publique (RGGBCP) à l'exécution des dépenses publiques. Aussi, il insiste sur la production dans les délais légaux des rapports trimestriels sur l'exécution du budget et les lois de règlement conformément aux articles 52, 56, 60 et 77 de la LORF. Il en va de même pour l'application stricte du décret portant cadre de gouvernance des finances publiques.

Honorables Conseillers Nationaux,

Il ressort de l'examen de ce PLFI, deux points d'attention majeurs qu'il convient de souligner, à savoir la rétrocession des ressources aux collectivités locales et l'apurement de la dette intérieure.

En ce qui concerne la rétrocession, cet instrument a été pensé et mis en place pour permettre une redistribution des richesses à toutes les localités du pays, tout en leur permettant de jouir d'une certaine autonomie en termes de développement. En plus d'être un véritable levier pour le développement au niveau local, la rétrocession des ressources aux collectivités est et demeure une stratégie efficace pour doter directement les communautés d'infrastructures de base (scolaires, sanitaires...) et autres équipements collectifs indispensables pour améliorer les conditions de vie des populations. C'est pourquoi le CNT estime que la non rétrocession de ces ressources équivaut à refuser à nos populations le droit au développement que cette mesure leur accorde. D'où tout l'intérêt qu'il attache encore une fois à cette problématique.

Quant à la dette intérieure, l'importance de son apurement n'est plus à démontrer pour le développement économique du pays.

C'est pourquoi, la Commission du Plan, des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire, sollicite l'engagement solennel des Ministres en charge de l'Économie et des Finances, du Budget et de l'Administration du Territoire devant cette plénière, de procéder à la rétrocession effective des ressources mobilisées au profit des collectivités décentralisées conformément à l'article 125 de la Constitution ainsi qu'au paiement de la dette intérieure du secteur privé.

Il en va de même pour les ministres en charge de l'Agriculture et de l'Industrie, en ce qui concerne l'entretien des pistes rurales et le désenclavement des grandes zones de production, ainsi que la relance des unités industrielles.

Honorables Conseillers Nationaux,

Considérant les observations, remarques et recommandations ci-dessus, la Commission du Plan, des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire adhère unanimement à ce rapport et vous invite à bien vouloir adopter le volet Dépenses et le Projet de Loi de Finances initiale 2026.

**Je vous remercie
La commission**